|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueSoixante-dix-huitième sessionGenève, 27 octobre 2021 | CAJ/78/4Original : anglaisDate : 13 septembre 2021 |

Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 Le présent document a pour objet de faire rapport sur les faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/EXN/EDV/2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” et les travaux du Groupe de travail sur les variétés essentiellement dérivées (WG-EDV) et de fournir des informations propres à éclairer le Comité administratif et juridique (CAJ) dans l’examen de la révision du document UPOV/EXN/EDV/3, qui figure dans le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”, compte tenu de toute recommandation supplémentaire formulée par le WG-EDV.

 Le CAJ est invité à

 a) prendre note des faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/EXN/EDV/2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” et les travaux du WG-EDV, dont il est rendu compte dans le présent document,

 b) noter qu’il sera rendu compte au CAJ, dans le document CAJ/78/4 Add., des recommandations formulées par le WG-EDV à sa quatrième réunion qui se tiendra par voie électronique le 19 octobre 2021 et

 c) examiner la proposition de révision du document UPOV/EXN/EDV/2 sur la base du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”, compte tenu des recommandations formulées par le WG-EDV.

 Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](#_Toc82685781)

[Rappel 2](#_Toc82685782)

[Faits nouveaux survenus depuis la soixante-dix-septième session du CAJ 2](#_Toc82685783)

[Première réunion du WG-EDV (8 décembre 2020) 2](#_Toc82685784)

[Deuxième réunion du WG-EDV (4 février 2021) 3](#_Toc82685785)

[Troisième réunion du WG-EDV (27 avril 2021) 3](#_Toc82685786)

[Circulaire E-21/110 du 21 juillet 2021 (document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 1) 4](#_Toc82685787)

[Quatrième réunion du WG-EDV (19 octobre 2021) 4](#_Toc82685788)

[Examen par le CAJ des “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2) compte tenu de toute recommandation supplémentaire formulée par le WG-EDV 4](#_Toc82685789)

# Rappel

 En 2020, le Comité administratif et juridique (CAJ) est convenu de ce qui suit (voir les paragraphes 36 à 40 du document CAJ/77/9 “Résultat de l’examen des documents par correspondance” et les paragraphes 24 et 25 du document CAJ/77/10 “Compte rendu”) :

“POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR : VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES (DOCUMENT CAJ/77/4 REV.)

“36. Le CAJ a examiné le document CAJ/77/4 Rev..

“37. Le CAJ est convenu d’établir le WG-EDV et d’approuver son mandat, comme indiqué à l’annexe II du document CAJ/77/4 Rev., en parallèle avec les “Questions sur les politiques en rapport avec les usages et pratiques des obtenteurs” figurant à l’annexe I du document CAJ/77/4 Rev..

“38. Le CAJ a approuvé la composition suivante du WG-EDV : Australie, Brésil, Chili, Chine, Équateur, États-Unis d’Amérique, France, Japon, Kenya, Pays-Bas, Suède, République-Unie de Tanzanie, Union européenne, APSA, APBREBES, CIOPORA, CropLife International, Euroseeds, ISF et SAA.

“39. Le CAJ est convenu que la première réunion du WG-EDV se tiendrait le 8 décembre 2020, par des moyens électroniques.

“40. Le CAJ est convenu de prier le WG-EDV de proposer un calendrier pour ses travaux à sa première réunion, pour examen par le CAJ à sa session 2021.”

 Outre les membres du WG-EDV, les membres de l’Union suivants ont participé ou ont fait part de leur souhait de participer aux réunions du WG-EDV : Argentine, Canada, Égypte, Espagne, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, République dominicaine et Viet Nam. Conformément au mandat du WG-EDV, ces membres de l’Union ont également été invités à participer aux réunions du WG-EDV.

Faits nouveaux survenus depuis la soixante-dix-septième session du CAJ

## Première réunion du WG-EDV (8 décembre 2020)

 À sa première réunion tenue par voie électronique le 8 décembre 2020, le WG-EDV est convenu de ce qui suit (voir les paragraphes 5 à 9 du document UPOV/WG-EDV/1/3 “Compte rendu”) :

“5. Le WG-EDV a examiné le document UPOV/WG-EDV/1/2 ‘Programme de travail’.

“6. Le WG-EDV est convenu, dans un premier temps et afin d’éclairer ses travaux, d’inviter les organisations d’obtenteurs à présenter un aperçu des aspects du document UPOV/EXN/EDV/2 qu’elles souhaiteraient revoir pour tenir compte de la pratique et de la compréhension des obtenteurs sur les variétés essentiellement dérivées et de présenter des propositions sur ces aspects.

“7. Le WG-EDV est convenu que l’exposé commun par les organisations internationales d’obtenteurs qui sont membres du WG-EDV sera présenté lors de sa deuxième réunion, et suivi d’un débat et de l’examen de l’exposé du WG-EDV en relation avec les questions visées à l’annexe II du document UPOV/WG-EDV/1/2.

“8. Sur la base des délibérations tenues lors de sa deuxième réunion, le WG-EDV est convenu de demander au Bureau de l’Union d’élaborer un projet de texte préliminaire pour une révision du document UPOV/EXN/EDV/2, qui sera examiné par le WG-EDV à sa troisième réunion.

“9. Le WG-EDV a adopté le calendrier suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| 4 février 2021 | Deuxième réunion du WG-EDV (par voie électronique) :* Exposé commun des organisations d’obtenteurs et débat sur les questions à examiner.

(exposé à publier au moins une semaine avant la deuxième réunion) |
| Avril/mai 2021[date à convenir] | Troisième réunion du WG-EDV (par des moyens virtuels) :* Examen par le WG-EDV d’un projet de texte préliminaire pour la révision du document UPOV/EXN/EDV/2

(à publier au moins quatre semaines avant la troisième réunion) |
| Juin/juillet 2021[date à convenir] | Examen du document UPOV/EXN/EDV/3/Draft 1 par correspondance (six semaines pour les observations) |
| Octobre 2021[date à convenir] | Quatrième réunion du WG-EDV (en marge de la session du CAJ)* Examen du document UPOV/EXN/EDV/3/Draft 2

(à publier en anglais au moins six semaines avant la quatrième réunion)” |

 Les documents et le rapport de la première réunion du WG-EDV sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=60508>.

## Deuxième réunion du WG-EDV (4 février 2021)

 À sa deuxième réunion tenue par voie électronique le 4 février 2021, le WG-EDV est convenu de ce qui suit (voir le paragraphe 15 du document UPOV/WG-EDV/2/3 “Compte rendu”) :

“15. Le WG-EDV convient de demander au Bureau de l’Union d’élaborer un projet de texte préliminaire pour une révision du document UPOV/EXN/EDV/2, pour examen par le WG-EDV à sa troisième réunion, sur la base des propositions formulées dans l’exposé commun présenté par les organisations internationales d’obtenteurs, compte tenu des points soulevés au cours de la réunion par les délégations de l’Argentine, du Kenya et de la Suède et des précisions fournies par les représentants des organisations d’obtenteurs.”

 Les documents et le rapport de la deuxième réunion du WG-EDV sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=60928>.

## Troisième réunion du WG-EDV (27 avril 2021)

 À sa troisième réunion tenue par voie électronique le 27 avril 2021, le WG-EDV est convenu de demander au Bureau de l’Union d’élaborer une version révisée du document UPOV/EXN/EDV/2 (UPOV/EXN/EDV/3 Draft 1) sur la base du texte figurant à l’annexe I du document UPOV/WG-EDV/3/2 incorporant les conclusions du WG-EDV à sa troisième réunion, pour examen par correspondance par le WG-EDV (voir le paragraphe 35 du document UPOV/WG-EDV/3/3 “Compte rendu”).

 À sa troisième réunion, le WG-EDV est convenu que, sur la base des observations reçues sur le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 1, le Bureau de l’Union élaborerait un nouveau projet de document UPOV/EXN/EDV/3 (UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2) et les éventuelles recommandations du WG‑EDV au CAJ, selon que de besoin, pour examen par le WG-EDV, à sa quatrième réunion :

|  |  |
| --- | --- |
| Juin/juillet 2021[date à convenir] | Examen du document UPOV/EXN/EDV/3/Draft 1 par correspondance (six semaines pour les observations) |
| Octobre 2021[date à convenir] | Quatrième réunion du WG-EDV (en marge de la session du CAJ)* Examen du document UPOV/EXN/EDV/3/Draft 2

(à publier en anglais au moins six semaines avant la quatrième réunion)” |

(voir le paragraphe 36 du document UPOV/WG-EDV/3/3 “Compte rendu”).

 Les documents et le rapport de la troisième réunion du WG-EDV sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=61750>.

## Circulaire E-21/110 du 21 juillet 2021 (document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 1)

 Le 21 juillet 2021, le Bureau de l’Union a adressé la circulaire E-21/110 aux membres du WG-EDV, avec copie aux autres membres de l’Union qui ont participé ou fait part de leur souhait de participer aux réunions du WG-EDV, les invitant à formuler avant le 1er septembre 2021 des observations sur le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 1 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”.

 En réponse à la circulaire E-21/110 de l’UPOV, des observations ont été reçues des membres ci-après du WG-EDV : Australie, *Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES), et une contribution conjointe de l’*International Seed Federation* (ISF), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA), de *CropLife International*, d’Euroseeds, de l’Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA), de l’Association africaine du commerce des semences (AFSTA) et de la *Seed Association of the Americas* (SAA). Des observations ont également été reçues des membres ci-après de l’Union : Espagne et Mexique. Les observations reçues sont reproduites dans l’annexe du document UPOV/WG-EDV/4/2 “Révision des notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”.

 Les propositions contenues dans les observations reçues en réponse à la circulaire E-21/110 ont été introduites dans des encadrés dans le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2.

## Quatrième réunion du WG-EDV (19 octobre 2021)

 La quatrième réunion du WG-EDV se tiendra par voie électronique le 19 octobre 2021. Les documents sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=64149>.

# Examen par le CAJ des “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2) compte tenu de toute recommandation supplémentaire formulée par le WG-EDV

 Le CAJ est invité à examiner le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” compte tenu des recommandations formulées par le WG-EDV à sa quatrième réunion. À titre de référence, la “Version annotée” du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2, publié sur la page Web de la soixante-dix-huitième session du CAJ, présente en mode révision les modifications apportées au texte du document UPOV/EXN/EDV/2 dans le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2.

 Le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 sera présenté pour examen au WG-EDV à sa quatrième réunion qui se tiendra par voie électronique le 19 octobre 2021. Il sera rendu compte au CAJ dans le document CAJ/78/4 Add. des recommandations formulées par le WG-EDV concernant le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2.

 *Le CAJ est invité à*

 *a) prendre note des faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/EXN/EDV/2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” et les travaux du WG-EDV, dont il est rendu compte dans le présent document,*

 *b) noter qu’il sera rendu compte au CAJ, dans le document CAJ/78/4 Add., des recommandations formulées par le WG-EDV à sa quatrième réunion qui se tiendra par voie électronique le 19 octobre 2021 et*

 *c) examiner la proposition de révision du document UPOV/EXN/EDV/2 sur la base du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 2 “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”, compte tenu des recommandations formulées par le WG-EDV.*

[Fin du document]